

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 3

Artikel: Entretien : "La tâche d'un ambassadeur est de représenter les intérêts de la Suisse"
Autor: Saameli, Daniel / Däniken, Franz von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«La tâche d'un ambassadeur est de représenter les intérêts de la Suisse»

DANIEL SAAMELI*

Le cas Borer soulève des questions fondamentales sur l'activité des ambassadeurs suisses à l'étranger. Nous les avons examinées avec le secrétaire d'Etat Franz von Däniken, le diplomate de plus haut rang du Département des affaires étrangères (DFAE), qui n'a pas souhaité s'exprimer sur l'affaire Borer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment être diplomate suisse, de nos jours?

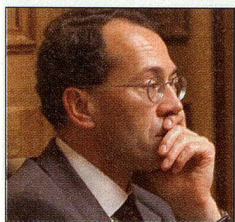
Franz von Däniken. Les exigences n'ont guère changé. Un diplomate doit être souple d'esprit, bien formé, polyvalent. Il importe aussi que toutes les régions linguistiques de la Suisse soient représentées dans le corps diplomatique. Les futurs ambassadeurs doivent être des communicateurs convainquants et savoir se présenter, à la fois modestement et avec assurance.

A-t-on vraiment toujours besoin de diplomates dans le monde actuel, qui est maillé en réseaux?

Von Däniken. La tâche principale des diplomates continue à être la défense des intérêts de la Suisse. Le maillage en réseaux provoque cependant certains changements dans nos activités. Ainsi, la rédaction des rapports politiques a changé de style. Ce qu'on devait rechercher autrefois au prix de longs efforts est disponible aujourd'hui immédiatement. Les diplomates ont donc plus de temps pour d'autres tâches. La présence personnelle reste en tout cas primordiale. On ne peut résoudre un cas d'enlèvement par e-mail, ni effectuer une médiation sur internet.

Quelles sont les tâches d'un ambassadeur?

Von Däniken. L'ambassadeur dirige sa mission et fixe des priorités. Il doit représenter les intérêts de la Suisse en suscitant de la compréhension pour notre pays et en affinant la perception. La manière dont il assume ces tâches varie d'un pays à l'autre. Elle dépend aussi de la personnalité de l'ambassadeur, car les goûts diffèrent. Il y a certes un fond commun d'obligations et de prescriptions qui règlent la manière dont les ambassadeurs sont censés représenter la Suisse,



Keystone

Franz von Däniken,
secrétaire d'Etat

mais hors d'elles, les ambassadeurs peuvent imprimer leur marque individuelle.

Où sont les limites?

Von Däniken. Les ambassadeurs doivent respecter les lois et coutumes du pays d'accueil et devraient tenir compte des usages particuliers. Pour remplir leur mission fondamentale, ils disposent sinon d'une vaste marge de manœuvre.

Existe-t-il un code de conduite des diplomates vis-à-vis des médias?

Von Däniken. Non, il n'y a pas de code de conduite à proprement parler. Il existe cependant quelques directives. Les diplomates sont en outre formés régulièrement à affronter les médias. Ils acquièrent ainsi une meilleure connaissance des besoins en information.

La question se pose aussi de savoir dans quelle mesure le DFAE doit protéger ses ambassadeurs et jusqu'où va la responsabilité de ceux-ci.

Von Däniken. Un ambassadeur bénéficie en général d'une vaste latitude. Dans ses déclarations publiques, il doit cependant s'en tenir à la politique du Conseil fédéral et aux formules officielles du Département.

Comme nous n'avons que rarement des problèmes de ce genre, le DFAE n'a pas besoin de servir de bouclier à ses ambassadeurs.

L'affaire Borer marque-t-elle la fin de l'ère Cotti – de ce qu'on a appelé la «nouvelle diplomatie»?

Von Däniken. Certains éléments fondamentaux des tâches classiques de la diplomatie ne changent pas, en tout cas. Si les relations publiques ont gagné en importance, cela vaut pour toute l'administration. Les nouveaux outils, comme le e-mail et internet, aboutissent cependant à un certain déplacement des activités, comme je l'ai dit. Ainsi, la présence personnelle et le rayonnement des diplomates jouent un plus grand rôle. Quant à la «nouvelle diplomatie», elle existe peut-être, par exemple du fait que la profession attire davantage de femmes que par le passé.

Quelles sont au fond les particularités du métier de diplomate?

Von Däniken. Dans l'opinion publique, la diplomatie est toujours auréolée d'un mythe tout à fait déplacé. L'image du diplomate en smoking, brandissant une coupe de champagne, ne correspond pas à la réalité. La diplomatie est essentiellement un travail sur dossiers, avec certaines particularités dues à sa dimension internationale. La vie quotidienne des diplomates comporte beaucoup d'activités de routine. Il reste toutefois des tâches que l'on peut mieux assumer grâce à l'expérience diplomatique, comme de jouer les médiateurs entre les parties en conflit dans le sud du Soudan ou de représenter les intérêts américains à Téhéran.

* Cette interview est parue dans le St. Galler Tagblatt du 20 avril 2002

Traduit de l'allemand

L'«affaire Borer» émeut la Suisse

Les apparitions controversées du couple d'ambassadeurs et une prétendue liaison de Thomas Borer avec une visagiste ont déclenché une vaste campagne de harcèlement dans la presse de boulevard. Entre-temps, le Conseil fédéral a rappelé à Berne l'ambassadeur de Suisse à Berlin. Face aux médias, Josef Deiss, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), souligne que sa décision a été guidée par la seule question de savoir si, dans les circonstances, l'ambassadeur Borer «pouvait encore remplir sa mission efficacement et dignement, avec la sérénité nécessaire et, surtout, de manière crédible». Sans tenir compte des pressions des médias, le Conseil fédéral aurait conclu que Borer n'était plus en mesure de diriger la mission suisse à Berlin (voir aussi «Mosaïque», p. 19). GK